



Direction
départementale
des territoires
de la Drôme

Plan de Prévention des Risques Technologiques - Storengy

Communes de Tersanne, Saint-Avit
et Saint-Martin-d'Août

Plan de zonage réglementaire

approuvé par arrêté préfectoral

du 22 octobre 2015

LEGENDE

Zonage réglementaire

- Constructions interdites et expropriations sur existant
- Zone d'interdiction r
- Zone d'autorisation limitée sous conditions b1
- Zone d'autorisation limitée sous conditions b2
- Zone grisée

Périmètre d'exposition aux risques

- Limites du périmètre d'exposition aux risques

Secteurs potentiels de mesures foncières

- Secteurs d'expropriation

Éléments de repérage

- Bâtiments d'activités
- Habitats, bureaux
- Limite de commune

